

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

1. OBJET

KEP TECH SERVICES SAS, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 921824926, est propriétaire exclusive du logiciel Cudbe et de ses modules annexes. Le présent contrat définit les conditions générales de vente et de services (CGVS), ainsi que les droits et obligations liés au Contrat de Licence d'Utilisateur Final (CLUF).

La licence concède uniquement un droit d'usage non exclusif, non transférable et limité à la durée du contrat, pour la version du logiciel spécifiée dans le bon de commande ou le devis. Le logiciel reste la propriété exclusive de KEP TECH SERVICES, protégé par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, articles L.111-1 et suivants) et les conventions internationales.

L'utilisation du logiciel est strictement réservée aux besoins internes du locataire, du licencié (personne physique ou morale), et/ou de l'utilisateur final, conformément à sa finalité (gestion hôtelière, location saisonnière, etc.). Toute modification, désassemblage, ingénierie inverse ou utilisation contraire est interdite.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS) régissent l'intégralité des ventes et prestations réalisées par KEP TECH SERVICES. Elles prévalent sur toute condition contraire, notamment celles figurant dans les documents du licencié, de l'acheteur, du locataire ou de l'utilisateur final, sauf dérogation expresse et écrite consentie par KEP TECH SERVICES.

2.1 Refus de Vente pour manquement antérieur

En cas de manquement avéré du licencié, de l'acheteur, du locataire ou de l'utilisateur final à l'une de ses obligations contractuelles lors d'une commande précédente (notamment défaut de paiement, retard de règlement, ou violation des présentes CGVS), KEP TECH SERVICES se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande, à moins que le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final ne fournisse des garanties suffisantes, telles qu'une caution bancaire ou l'engagement d'un tiers solvable, ou ne règle comptant la totalité du montant de la nouvelle commande.

2.2 Exclusion des Ristournes

Aucune ristourne, réduction ou avantage commercial (notamment pour paiement comptant ou anticipé) ne sera accordé au locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final défaillant.

2.3 Mise à disposition de la version du logiciel Cudbe

KEP TECH SERVICES met à disposition le logiciel Cudbe, exclusivement dans sa version initiale disponible à la date de souscription du contrat, via son site internet : www.cudbe.com.

3. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION ET OBLIGATIONS DU LOCATAIRE, DU LICENCIÉ ET/OU DE L'UTILISATEUR FINAL

Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final s'engage à utiliser Cudbe en stricte conformité avec les lois et réglementations applicables à son pays, notamment, et sans limitations, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la télédéclaration, etc. Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final s'engage à ne pas tenter de contourner les mesures de sécurité et/ou de contrôles des opérations fiscales (comme la norme NF525). Il est de sa responsabilité de procéder à des mises à jour régulières du logiciel Cudbe afin d'assurer son bon fonctionnement et la sécurité des données. De plus, il doit mettre en place des procédures de sauvegarde autonomes afin de garantir la pérennité de ses données. Enfin, il est tenu de respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur, en fonction de la nature de son type d'hébergement et/ou de son activité si celle-ci est réglementée.

Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final déclare expressément avoir bénéficié d'une période d'essai gratuite de 45 (quarante-cinq) jours pour le logiciel Cudbe, après avoir soumis une demande de licence d'essai via le site internet www.cudbe.com. Au cours de cette période, il a eu la possibilité de télécharger, installer et tester intégralement le logiciel, afin d'évaluer son adéquation avec ses besoins opérationnels, techniques et réglementaires. Il reconnaît avoir été en possession de toutes les informations nécessaires à la compréhension des fonctionnalités du logiciel, ainsi que des ressources techniques, humaines et documentaires lui permettant de préparer sa mise en œuvre et son exploitation en conditions réelles. Cette période d'essai lui a permis une évaluation exhaustive et libre des capacités de Cudbe, sans engagement ni contrainte, préalable à toute décision de souscription à un abonnement payant.

4. INTERPRÉTATION ENTRE CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les conditions particulières, telles que définies dans le devis, le bon de commande, ou tout autre document contractuel spécifique signé entre les parties, viennent compléter les présentes Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS). L'acceptation écrite du devis ou du bon de commande atteste de la formation d'un contrat entre le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final et KEP TECH SERVICES, ainsi que de l'application des présentes conditions générales de vente, dans leur version la plus récente, même si celles-ci n'ont pas été signées par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final, signataire (personne physique ou morale).

En cas de conflit ou de divergence entre les conditions générales et les conditions particulières, ces dernières prévalent uniquement sur les points qu'elles abordent explicitement. Pour tous les autres aspects

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

non couverts par les conditions particulières, les présentes CGVS s'appliquent pleinement et sans restriction. Les conditions particulières doivent être interprétées de manière cohérente et conforme avec les CGVS. En cas d'ambiguïté ou de contradiction apparente, les parties s'engagent à privilégier une interprétation qui préserve l'équilibre contractuel initial et respecte l'intention commune des signataires. Les conditions générales et les conditions particulières forment ensemble l'intégralité de l'accord entre les parties, à l'exclusion de tout autre document ou accord antérieur ou postérieur non expressément intégré par référence écrite. Toute modification des conditions particulières doit faire l'objet d'un avenant écrit et signé **par les deux parties**. Les CGVS ne peuvent être modifiées que selon les modalités prévues à l'article 15 -**Modifications des CGVS/CLUF**.

5. PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS

L'accès au logiciel Cudbe est subordonné à l'obtention d'une licence d'utilisation, laquelle implique la souscription d'un abonnement mensuel ou annuel. Des services additionnels et options complémentaires, non obligatoires, peuvent être proposés en fonction des besoins spécifiques du client. Les modalités et tarifs de ces services sont détaillés dans les conditions particulières du devis ou du bon de commande. Les prix, hors taxes, sont également explicités dans ces documents.

Les factures, établies conformément aux prestations souscrites, sont exigibles à réception et doivent être réglées sans escompte pour paiement comptant, par prélèvement automatique sur compte bancaire (pour les clients résidant en France), par carte bancaire valide ou par virement bancaire. KEP TECH SERVICES se réserve le droit d'accorder, sur demande et sous réserve d'une mention écrite apposée sur la facture, un paiement fractionné selon des échéances légales, assorti de frais financiers supplémentaires.

En cas de défaut de paiement d'une mensualité ou d'une annuité, KEP TECH SERVICES se réserve le droit de suspendre la licence et son code abonnement jusqu'au paiement intégral du montant impayé, sans que le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final puisse contester cette décision.

En cas de défaut de paiement avéré, le solde total de la facture devient immédiatement exigible et est assorti d'intérêts de retard calculés au double du taux d'intérêt légal en vigueur. À compter du lendemain de l'échéance impayée, les factures d'abonnement sont majorées de pénalités de retard, conformément à l'article L441-1 du Code de commerce, au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 (sept) points de pourcentage. Toute facture ou prélèvement impayé,

indépendamment de la cause, engendrera des frais fixes de 30 (trente) euros hors taxes.

En cas de défaut de paiement du deuxième prélèvement, KEP TECH SERVICES se réserve le droit de procéder à la facturation et au prélèvement automatique, sans préavis, du solde des mensualités restantes jusqu'à l'échéance du contrat. Un nouveau refus de prélèvement entraînera la suspension immédiate de l'accès au logiciel Cudbe et aux prestations associées, sans que le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final, puisse s'y opposer, ainsi que l'engagement de procédures légales de recouvrement des créances impayées.

6. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée minimale de douze (12) mois à compter de la date de signature du même document ou du devis associé. À l'issue de cette période initiale de douze (12) mois, la licence du logiciel et/ou des modules optionnels sera renouvelée tacitement pour une durée identique à celle du contrat initial (la date de fin du code abonnement initial fera référence) sauf résiliation par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final par courrier recommandé avec accusé de réception postale ou numérique, avec un préavis de 2 (deux) mois avant la date anniversaire du contrat (c'est-à-dire la date de fin du code d'abonnement).

7. LA CONSÉQUENCE DE LA RÉSILIATION

KEP TECH SERVICES facturera et prélèvera en une seule fois, sur le compte bancaire du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final, le solde jusqu'au terme de la période du contrat en cas de rupture avant le terme du présent contrat, ce que le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final accepte. KEP TECH SERVICES autorisera le locataire, le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur de conserver ses fichiers de données numériques Cudbe, à date, sans aucunes garanties de support techniques ou de services.

La résiliation entraînera la perte des droits d'utilisation de la licence Cudbe (créations de nouvelles réservations/facturations) ainsi que les services liés à ce contrat (support, mise à jour et maintenance). Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final accepte tous les termes du Contrat de Licence Utilisateur Final - CLUF - de Cudbe (au format numérique). A la suite de la résiliation, les frais de sauvegarde et de migration informatique feront l'objet d'un devis et seront à sa charge exclusive.

8. LE SUPPORT CLIENT

Cudbe et ses options sont intrinsèquement liés au contrat de location/maintenance, lequel inclut les mises à jour mineures et majeures, ainsi que le support technique. Ce dernier ne se substitue en aucun cas à la formation initiale requise pour une utilisation normale

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

de Cudbe. Le matériel et le réseau informatique du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final, ainsi que les autres logiciels et progiciels fournis par des éditeurs tiers et les services annexes, sont exclus de ce contrat.

Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final (personne physique ou morale) du présent contrat, s'engage à sauvegarder, régulièrement, l'intégralité de ses données Cudbe, sous peine de ne pas pouvoir être assisté par le support utilisateur de KEP TECH SERVICES, dans la restauration des données en cas de pannes informatiques, électriques ou tout autres causes. KEP TECH SERVICES ne pourra, en aucun cas être tenue responsable de pertes de données si cette obligation n'a pas été respectée. La preuve de la chose en incombera exclusivement au locataire, au licencié et/ou à l'utilisateur final. Afin d'assurer le service de télémaintenance, le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final du présent contrat s'engage à avoir une liaison (connexion) internet haut débit sur le lieu d'utilisation de Cudbe, à défaut KEP TECH SERVICES ne serait être tenu responsable du non-respect de ses obligations prévues à la présente. KEP TECH SERVICES met à disposition du locataire, du licencié et/ou l'utilisateur final un service de support clients mutualisé, accessible selon les modalités définies à cet article. KEP TECH SERVICES s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer une qualité de service optimale, dans les limites de ses ressources disponibles et de ses contraintes techniques.

Toutefois, un éventuel défaut de réponse ou un délai de traitement prolongé du support ne saurait être qualifié de manquement substantiel au contrat. Par conséquent, un tel défaut ou délai ne pourra justifier l'application de la clause résolutoire de plein droit, ni engager la responsabilité contractuelle de KEP TECH SERVICES. Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final reconnaît que l'accès au support ne saurait se substituer à une formation initiale ou à une maintenance dédiée, qui restent de sa responsabilité.

Le support technique utilisateur est accessible par téléphone au +33 (0)2 53 35 53 70, exclusivement aux heures de la France Métropolitaine, du lundi au vendredi (hors jours fériés et jours de fermeture), de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que par courriel à l'adresse support@cudbe.com.

L'accès au support technique et/ou utilisateur par téléphone ou courriel, en dehors du cadre d'un abonnement annuel ou mensuel, n'est envisageable qu'après obtention d'un devis préalable. Les frais engendrés par ce service seront intégralement à la charge du demandeur.

9. FORMATION

La formation initiale est une condition préalable indispensable à la première installation du logiciel Cudbe et/ou de ses services annexes. Son objectif principal est de garantir une utilisation optimale et conforme du logiciel par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final. Ce dernier est tenu d'organiser et de participer à cette formation dans un délai raisonnable suivant la mise en service du logiciel. L'absence de participation à la formation initiale peut entraîner des restrictions, voire un refus d'accès au support technique, sans que cela ne constitue une faute de la part de KEP TECH SERVICES.

10. LICENCE ET CLE DE DEBRIDAGE

10.1 Attribution de la licence et de la clé de débridage : La licence d'utilisation et le code abonnement du logiciel Cudbe, incluant, le cas échéant, ses modules optionnels, ainsi que la clé de débridage associée, permettant l'accès à l'intégralité des fonctionnalités de la version souscrite, sont transmises par KEP TECH SERVICES à l'adresse électronique valide communiquée par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final lors de la commande.

10.2 Durée et renouvellement : La licence et le code abonnement sont octroyées pour la durée du contrat initial et sont renouvelés tacitement, à leur expiration, pour une période identique, sauf choix commercial et/ou technique de KEP TECH SERVICES, ou de résiliation conformément aux dispositions prévues aux présentes Conditions Générales de Ventes et de Services.

10.3 Réserve de refus : KEP TECH SERVICES se réserve le droit de refuser la délivrance de la licence et/ou du code abonnement, sans obligation de motivation, notamment en cas de :

- Défaut de paiement ou manquement aux obligations contractuelles du licencié,
- Utilisation frauduleuse ou abusive du logiciel,
- Non-respect des Conditions Générales de Vente et de Services ou du CLUF.

11. CLAUSE RGPD : SOUS-TRAITANCE DES DONNÉES

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

11.1. Rôle des Parties

KEP TECH SERVICES agit UNIQUEMENT en tant que sous-traitant au sens du RGPD pour le traitement des données personnelles via Cudbe, uniquement sur instruction du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final (Responsable de Traitement). Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final reste le seul Responsable de Traitement des données collectées via le logiciel Cudbe. KEP TECH SERVICES n'a aucun contrôle sur la

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

licité ou la finalité des données traitées par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final.

11.2. Obligations de KEP TECH SERVICES

Les données seront traitées exclusivement aux fins suivantes : gestion des réservations, facturation, support technique et conformité légale. Des mesures de sécurité appropriées seront mises en œuvre, notamment le chiffrement, les sauvegardes régulières, l'accès restreint aux données et la mise en conformité aux certifications obligatoire en vigueur. Tous transfert de données hors de l'Union Européenne ne sera effectué qu'après réception d'une instruction écrite du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final. En cas de violation de données, le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final seront informés dans un délai de 72 heures.

11.3. Obligations du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final

Il doit s'assurer de la conformité légale des données et obtenir les autorisations requises.

Il doit paramétrer le logiciel Cudbe afin de restreindre le traitement des données aux seules informations pertinentes à la mission confiée.

Il doit indemniser KEP TECH SERVICES en cas de manquement à ses obligations de Responsable de Traitement, conformément aux dispositions légales et contractuelles applicables.

11.4. Limitation de Responsabilité

KEP TECH SERVICES décline toute responsabilité pour la licéité des données ou les conséquences d'un non-respect par le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final de ses obligations légales.

12. CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des documents confidentiels, incluant les études, devis, propositions techniques et commerciales, transmis par KEP TECH SERVICES, demeurent sa propriété exclusive. Toute communication, reproduction ou diffusion, même partielle, de ces documents à des tiers est formellement interdite sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la part de KEP TECH SERVICES.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

KEP TECH SERVICES décline toute garantie implicite et limite sa responsabilité aux dommages directs, plafonnés au montant des frais de licence facturés et acquittés au cours des 12 (douze) derniers mois.

14. FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 1218 du Code civil, KEP TECH SERVICES est exonérée de toute responsabilité en cas d'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure, défini comme un événement imprévisible, irrésistible et extérieur, incluant notamment les grèves, pannes réseau, catastrophes naturelles ou mesures gouvernementales

contraignantes. En cas de force majeure, KEP TECH SERVICES informera le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final sans délai et ses obligations seront suspendues pendant la durée de l'événement. Si la force majeure persiste plus de 3 (trois) mois, les parties pourront convenir de suspendre ou résilier le contrat sans indemnité.

15. MODIFICATIONS DES CGVS/CLUF

KEP TECH SERVICES peut modifier les présentes Conditions Générales de Vente et de services (CGVS) ou le Contrat de Licence d'Utilisateur Final (CLUF) pour s'adapter aux évolutions légales, techniques ou fonctionnelles. Toute modification substantielle sera notifiée par écrit (courriel ou l'interface du logiciel Cudbe) au moins 30 (trente) jours avant son entrée en vigueur. La poursuite de l'utilisation du logiciel Cudbe après cette date vaudra acceptation des nouvelles CGVS/CLUF. À défaut d'acceptation, le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final pourra résilier le contrat dans ce délai, sans indemnité.

Les modifications mineures (corrections typographiques ou clarifications) pourront être apportées sans notification préalable, sous réserve qu'elles n'affectent pas les droits et obligations des parties. En cas de désaccord persistant, les parties tenteront une résolution amiable, à défaut de quoi le contrat pourra être résilié sans indemnité.

16. HÉBERGEMENT WEB/APPLICATION ET LIMITATION DE GARANTIE

KEP TECH SERVICES propose, en option, un service d'hébergement du logiciel Cudbe sur des serveurs externalisés, gérés par un hébergeur tiers professionnel. Ce service est soumis aux conditions suivantes :

- KEP TECH SERVICES opère en qualité d'intermédiaire et ne peut être considéré comme l'hébergeur principal. Les infrastructures sont sous la responsabilité exclusive de l'hébergeur tiers, conformément à ses propres conditions générales d'utilisation.
- KEP TECH SERVICES s'engage à déployer tous les efforts raisonnables afin d'assurer la disponibilité et la performance optimale du service. Toutefois, KEP TECH SERVICES ne saurait garantir un taux de disponibilité spécifique ni l'absence totale d'interruptions de service.
- La responsabilité de KEP TECH SERVICES est exclusivement circonscrite aux défauts directement imputables à ses interventions, telles que des erreurs de configuration initiale. Elle est exclue pour tout dysfonctionnement découlant de l'hébergeur tiers, des réseaux publics ou d'événements de force majeure.

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

- En cas d'incident, KEP TECH SERVICES prendra les mesures nécessaires afin de faciliter la résolution du problème avec l'hébergeur. Toutefois, KEP TECH SERVICES décline toute responsabilité quant aux délais ou à l'issue des interventions.
- Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final accepte la limite de garantie de KEP TECH SERVICES prévue à l'article 13 de ses CGVS pour les dommages directs et/ou : indirects découlant de l'hébergement.

17. RESERVE DE PROPRIÉTÉ SUR LE MATERIEL INFORMATIQUE

Pour tout matériel informatique (écrans tactiles, imprimantes, terminaux, ou autres équipements) vendu par KEP TECH SERVICES pour l'utilisation du logiciel Cudbe, la propriété du matériel reste acquise à KEP TECH SERVICES jusqu'au paiement complet du prix convenu et accepté, conformément à l'article 2367 du Code civil.

Le transfert de propriété du matériel à l'acheteur, au locataire, au licencié et/ou à l'utilisateur final ne sera effectif qu'après le paiement intégral du prix de vente, incluant les éventuels frais d'installation, de configuration ou de livraison. Jusqu'à la réalisation de ce transfert, l'acheteur, le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final sont tenus de maintenir le matériel en bon état et de s'abstenir de toute cession, location ou utilisation comme garantie sans l'autorisation écrite de KEP TECH SERVICES. Les risques de perte, de vol ou de détérioration du matériel sont transférés à l'acheteur, au locataire, au licencié et/ou à l'utilisateur final dès la livraison, et ce, malgré le maintien de la propriété par KEP TECH SERVICES.

18. LIMITES DE GARANTIE.

KEP TECH SERVICES garantit que le logiciel Cudbe est exempt de vices cachés susceptibles d'altérer son fonctionnement normal, conformément aux limitations stipulées dans le Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF).

KEP TECH SERVICES garantit que le matériel informatique, commandé et faisant l'objet d'un devis accepté, correspond à sa description et est exempt de défauts de fabrication à la date de livraison. Toutefois, cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation inappropriée, d'une modification non autorisée ou d'un défaut d'entretien par l'acheteur, le locataire, le licencié ou l'utilisateur final.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle (code source, interface, documentation) appartiennent à KEP TECH SERVICES. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

19.1. Droits de propriété exclusive

Tous les éléments constitutifs du logiciel Cudbe, y compris mais sans s'y limiter :

- Le code source et le code objet,
- Les interfaces utilisateur (design, ergonomie, menus, icônes),
- Les bases de données et leur structure,
- La documentation technique et utilisateur (manuels, guides, tutoriels),
- Les marques (nom "Cudbe", logos, slogans),
- Les algorithmes, fonctionnalités spécifiques, et processus métiers intégrés,
- Les mises à jour, correctifs, et évolutions du logiciel,
- Les API (Application Programming Interface ou « interface de programmation d'application » est une interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités) ainsi que les différents connecteurs développés par KEP TECH SERVICES,

sont et restent la propriété exclusive de KEP TECH SERVICES, protégés par :

- Le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, articles L.111-1 et suivants),
- Le droit des marques (Code de la propriété intellectuelle, articles L.711-1 et suivants),
- Le droit des bases de données (articles L.341-1 et suivants),
- Les conventions internationales (Convention de Berne, Accord ADPIC),
- La loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires

19.2. Licence d'utilisation limitée

La licence concédée au locataire, au licencié et/ou à l'utilisateur final dans le cadre du présent contrat est :

- Non exclusive : KEP TECH SERVICES peut accorder des licences similaires à d'autres utilisateurs.
- Non transférable : le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final ne peut céder, sous-lLicencier ou transférer ses droits à un tiers sans l'accord écrit de KEP TECH SERVICES.
- Limitée à la durée du contrat : Les droits d'utilisation prennent fin à l'expiration ou à la résiliation du contrat.
- Limitée à la version autorisée : le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final n'a pas le droit d'utiliser que la version du logiciel spécifiée dans le bon de commande ou le devis.
- Personnelle : la licence est accordée uniquement au locataire, au licencié et/ou à l'utilisateur final désigné dans le contrat et ne peut être utilisée par une entité tierce.

19.3. Interdictions expresses

Conditions Générales de Vente et de Services (CGVS)

Version 1.0 du 27 octobre 2025

Le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final s'interdit expressément, sous peine de résiliation immédiate du contrat et de poursuites judiciaires :

- De désassembler, décompiler, ou tenter de reconstruire le code source du logiciel (article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle).
- De modifier, adapter, ou créer des œuvres dérivées du logiciel sans autorisation écrite.
- De reproduire le logiciel, en tout ou partie, sur un support autre que celui autorisé par KEP TECH SERVICES.
- De distribuer, louer, prêter, ou mettre à disposition le logiciel à des tiers.
- D'utiliser le logiciel pour des activités illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- De supprimer ou altérer les mentions de propriété intellectuelle (copyright, marques, logos) présentes dans le logiciel ou sa documentation.
- D'utiliser les marques ou logos de KEP TECH SERVICES sans autorisation écrite.

19.4. Protection des innovations

Les fonctionnalités innovantes, processus métiers, et algorithmes intégrés au logiciel Cudbe sont protégés en tant que savoir-faire et secret industriel. Toute tentative d'appropriation ou d'imitation sera considérée comme une violation du secret des affaires (article L.151-1 du Code de commerce).

19.5. Audit et vérification

KEP TECH SERVICES se réserve le droit de vérifier, par tout moyen légal, le respect des présentes dispositions, y compris par des audits (sur site ou à distance) des installations du locataire, du licencié et/ou de l'utilisateur final. En cas de manquement avéré, KEP TECH SERVICES pourra :

- Résilier immédiatement le contrat,
- Exiger des dommages et intérêts pour préjudice subi,
- Poursuivre le locataire, le licencié et/ou l'utilisateur final pour contrefaçon ou violation du droit d'auteur.

19.6. Exceptions légales

Les seules exceptions autorisées sont celles prévues par la loi, notamment :

- La copie de sauvegarde (article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle),
- L'observation, l'étude ou le test du fonctionnement du logiciel pour déterminer ses idées et principes sous-jacents (interopérabilité),
- Sous réserve que ces actions ne portent pas atteinte à l'exploitation normale du logiciel et ne causent pas un préjudice injustifié à KEP TECH SERVICES.

20. CESSION DES DROITS

KEP TECH SERVICES peut, à tout moment et sans accord préalable du licencié, céder ou transférer ses droits de propriété intellectuelle sur le logiciel Cudbe à un tiers.

En cas de cession, KEP TECH SERVICES informera le licencié par écrit, et le contrat se poursuivra avec le cessionnaire aux mêmes conditions.

21. CLAUSE RÉSOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas de manquement à l'exécution des obligations contractuelles par l'une des parties, le présent contrat sera résilié de plein droit, sans préavis ni indemnité, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant une mise en demeure restée infructueuse, adressée par courrier recommandé ou courriel électronique. Cette résiliation n'exclut en aucun cas le droit à réparation pour la partie lésée.

22. NULLITÉ

En cas de déclaration de nullité, d'illicéité ou d'inapplicabilité d'une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVS/CLUF) par une décision juridictionnelle ou une autorité compétente, cette nullité n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions, lesquelles demeureront en vigueur et opposables aux parties. Celles-ci s'engagent alors à procéder à une renégociation de bonne foi d'une clause substitutive, conforme aux exigences légales, afin de maintenir l'équilibre contractuel initial.

23. DROIT APPLICABLE.

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV/CLUF) sont régies exclusivement par le droit français, conformément aux dispositions du Code civil, du Code de commerce, et des règlements européens applicables.

24. COMPETENCE EXCLUSIVE EN CAS DE LITIGE

Le tribunal de commerce de Nantes (44000) – FRANCE, conformément aux dispositions de l'article 48 du Code de procédure civile, sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV/CLUF).